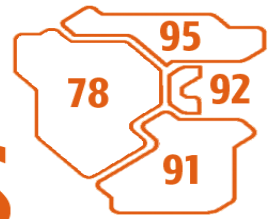




# VERSAILLES



versailles@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31  
23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie

## Compte-rendu du COMITE TECHNIQUE SPECIAL ACADEMIQUE (CTSA) de l'académie de Versailles réuni le lundi 19 septembre 2022 de 14h00 à 16h00

*Périmètre de compétence : les personnels non enseignants des services académiques : rectorat et les 4 DSDEN du 78, 91, 92 et 95*

### Participants :

**Pour l'administration :** Mr VERSCHAEVE, SG ; Mme Catherine FRUCHET, Secrétaire générale adjointe ; Mr Hervé COMBAZ, SGA ; Mr Michaël CHAUSSARD, SGA DRH ; la SG de la DSDEN du 78 ; Mr Nicolas VOISIN, cheffe de la DACES

**Pour les OS :** SGEN-CFDT SNASUB-FSU FO UNSA

Lecture d'une déclaration préalable par Mme GUILLOU, représentante de FO.

### Point à l'ordre du jour : **Réorganisation des pôles du rectorat**

La page 2 du document PDF joint à ce CR présente l'intitulé des 4 pôles du Secrétariat général du rectorat mis en place à partir de cette rentrée.

L'organigramme détaillé est présenté sur écran en séance et sera communiqué ultérieurement à tous.

Voici quelques commentaires fournis pour compléter ce qui figure à la page 2 du document joint.

**Pôle Budget Moyens et Organisation Scolaire :** la SGA est Mme Catherine FRUCHET. Elle sera épaulée par un(e) Adjoint(e) au SGA dont la fiche de poste est en cours d'élaboration.

**Pôle Ressources Humaines :** le DRH est Mr Michaël CHAUSSARD

Il sera épaulé par un chargé de mission « recrutement » dont la fiche de poste a été publiée début septembre. Ce poste de catégorie A est doté d'une IFSE du groupe 1, la plus élevée pour cette catégorie de personnel. Sa mission vise à prospecter en amont des publications de postes, les viviers de candidats potentiels sur tous les métiers en tension : enseignants, médecins, informaticiens, cadres administratifs...

Le support budgétaire de ce poste provient de celui utilisé jusqu'ici pour un des deux postes d'Adjoint au DRH.

**Pôle Appui au Pilotage et à la Transformation :** le SGA est Mr Hervé COMBAZ

**Pôle Politique Educatives et Partenariales :** le recrutement de ce SGA est en cours

La Division d'Appui et de Conseil aux Etablissements et Services (DACES) est réorganisée comme il suit : Le bureau DACES 1, en charge des contentieux (dont la protection fonctionnelle des agents) a été rattaché au Service Interacadémique des Affaires Juridiques (SIJ) qui est piloté par le service équivalent au rectorat de Paris.

En conséquence, l'intitulé DACES 1 est attribué à la Cellule d'aide et Conseil aux Intendances (CACI) jusque là rattachée au bureau DACES 2. Le chef de ce bureau DACES 1 devient également Adjoint au Chef de Division suite au départ de son titulaire le 1/09/2022.

Mais une partie des missions de l'ancien Adjoint au Chef de Division est reportée sur les deux autres chefs de bureau : DACES 2 (contrôle de la légalité) et DACES 3 (Vie de l'élève).

### Questions diverses

**Application RENOIRH** : dématérialisation des actes administratifs des personnels du MENJ : administratifs, ITRF, personnels santé-sociaux, administrateurs de l'Etat...

Mr Michaël CHAUSSARD, DRH affirme que le déploiement de cette application de gestion RH n'a pas pour objectif de supprimer des postes mais de diminuer les tâches répétitives effectuées par les agents. Tâches qui n'ont pas de sens du fait de cette répétition. RENOIRH va aussi permettre de réduire l'usage des parapheurs dans les services et le temps dégagé, d'améliorer la personnalisation de la gestion RH des agents.

Il est prévu 10 jours de formation des personnels de la DPATS entre le 3/10 et le 29/11. Il leur sera demandé d'assurer des astreintes et des permanences, en particulier pendant les congés de la Toussaint pour mettre en œuvre le basculement de la gestion vers RENOIRH. De même, des personnels de la Division des Services Informatiques seront mobilisés pendant le week-end des 3 et 4/12/2022.

Le DRH rappelle que les astreintes, les permanences et la mobilisation des personnels font partie du statut des agents de la fonction publique.

### **DPE**

Suite à des constats remontés par des représentants des personnels l'année dernière, un DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) est en cours d'élaboration à la DPE avec le projet de création d'une cellule d'écoute des personnels pour qu'ils fassent état de leur mal être dans leur travail.

La représentante de l'UNSA signale que des agents de la DPE n'ont pas pu obtenir 3 jours de télétravail conventionné par semaine. Leur chef de service les limitant à 2 jours par semaine.

Le DRH rappelle que si un Chef de service l'estime nécessaire pour des raisons de service, il peut demander aux agents de travailler sur site 3 jours par semaine, et donc limiter le télétravail à 2 jours par semaine. Cependant, le DRH s'engage à regarder les chiffres de la répartition du télétravail dans les différents bureaux de la DPE pour voir s'il existe vraiment une inégalité de traitement entre des agents qui exercent les mêmes fonctions.

### **Fonctionnement des nouveaux Conseils médicaux**

Le chef du bureau des Affaires médicales de la DARH de la DSDEN du 91 signale les difficultés que rencontrent les Conseils médicaux pour interpréter les textes qu'ils ont à appliquer pour traiter les situations médicales des agents. Il est constaté une forte augmentation des arrêts de travail et de l'attribution de temps partiels thérapeutiques. Il est demandé la possibilité d'échanger à ce sujet avec le médecin Conseiller technique de la Rectrice.

Mr le secrétaire général confirme la forte hausse des temps partiels thérapeutiques dans l'académie et signale que Mme Marjorie NAUTRE n'a pris ses fonctions de Conseiller technique de la Rectrice que depuis le 25/08/2022.

Le DRH précise que les nouveaux Conseils médicaux sont dans une période transitoire et fonctionnent pour le moment comme les anciens Comités médicaux.

### **CAMPUS LESSEPS**

Ce dossier est prioritairement débattu au CHSCTSS du Rectorat.

Le cahier des charges du projet est en cours d'élaboration. En novembre 2022, le recrutement d'un architecte et d'une entreprise interviendra pour piloter le projet. Le concours d'architectes donnera lieu à la sélection de 3 maquettes à l'été 2023. Les travaux ne commenceront pas avant 2024 pour une livraison totale annoncée pour 2027.

Suite à une demande des architectes des bâtiments de France, obligation est faite de garder les murs de tous les bâtiments anciens. Seuls les bâtiments B et F (préfabriqués) seront supprimés. Du coup, la surface totale disponible sera moindre que prévue initialement, soit 25 000 m<sup>2</sup> dont 16 000 m<sup>2</sup> de bâtiments neufs construits sur l'emplacement actuel du parking. Les plateaux de bureau seront séparés par des cloisons amovibles ce qui conduira à supprimer tout archivage papier. La dématérialisation de toutes les procédures administratives étant l'objectif recherché par les auteurs du projet.

Le nombre de places de parking (en sous-sol) sera limité à 200, soit moins qu'aujourd'hui, alors que les effectifs prévus pour travailler sur site vont augmenter. Les modes de transport alternatifs seront promus.

L'implantation de la Cour administrative d'appel (CAA- surface prévue de 2 500 m<sup>2</sup>) donnera sur la rue Bonne aventure. Les salles de réunion du Campus Lesseps seront accessibles aux personnels de la CAA. La réciproque sera possible de façon à optimiser l'utilisation des espaces disponibles.

## **Restauration**

La fréquentation du restaurant administratif est en hausse depuis la RS 2022 : supérieure à 200 convives par jour. Une étude est en cours pour évaluer l'impact de l'inflation sur le coût des repas pour le prestataire de ce service.

## **Chauffage**

En réponse à une information communiquée par un représentant syndical, Mr le Secrétaire Général confirme qu'une étude est actuellement en cours au niveau interministériel pour envisager le développement du télétravail dans les services administratifs dont les missions sont télétravaillables à 100 % afin de fermer les bureaux correspondants pendant les périodes les plus froides de l'hiver. Cela permettrait de réduire les dépenses relatives à la consommation d'énergie dans ces bureaux.

## **Prochain CTSA avant les élections professionnelles**

Mr le SG a prévu un dernier CTSA avant les élections professionnelles avec l'ordre du jour suivant :

- revalorisation indemnitaire de la filière ITRF (en particulier pour la mission informatique),
- mise à jour du règlement intérieur des services académiques, en particulier pour introduire les dispositions relatives au télétravail.

Ces deux thèmes donneront lieu à des GT préalables dont le 1<sup>er</sup> (ITRF) aura lieu le 28/09/2022.

Fait à Versailles le 22/09/2022

**Luc Thirriot, représentant du SGEN CFDT au CTSA de l'académie de Versailles**